



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 10 juillet 2013

## Communiqué presse

### Campagne 2013-2014

## Ouverture et clôture de la chasse en Martinique

Le préfet de la Martinique, Laurent PRÉVOST, fixe par arrêté n° 2013 185-0045 les modalités de la campagne de chasse 2013 – 2014, qui débutera le **dimanche 28 juillet 2013 au lever du jour et s'achèvera le samedi 15 février 2014 inclus.**

#### **La campagne 2013/2014 est caractérisée par les changements suivants :**

- la date d'ouverture est fixée au dernier dimanche de juillet tandis que la fermeture est quant à elle repoussée à la mi-février
- la prise en compte de la diminution importante de certaines populations de canards limicoles avec :
- l'interdiction de la chasse du **bécasseau maubèche**,
- la suspension pour une durée de 3 ans de la chasse du **courlis corlieu** (bec crochu) et de la **barge hudsonienne**.

*\* NB : des suivis par comptage seront effectués pendant trois ans afin d'évaluer l'évolution de ces populations.*

Il est à souligner par ailleurs que la Fédération des chasseurs maintient ses efforts de gestion sur la tourterelle à queue noire appelée aussi ortolan. Elle prolonge l'interdiction de sa chasse une année de plus afin que les populations puissent se reconstituer.

L'arrêté d'ouverture et le communiqué peuvent être consultables sur le site internet de la préfecture : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

#### **Contact presse**

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
[audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)